

PAR MISSUBAH SAID ALI (\*)

## Pour la création des États associés des Comores

**L**es institutions dont les Comores se sont dotées sont la conséquence de la lourde crise séparatiste que le pays a connue. Elles ont eu le mérite d'avoir rapproché un moment les trois îles. Mais rapidement, leur mise en application a créé une crise récurrente entre les exécutifs locaux et l'Union. Les prérogatives qui reviennent aux différents pouvoirs se révèlent très vite difficiles à mettre en œuvre. Une crise inévitable, due à la complexité de la nouvelle Constitution, a opposé pendant quatre ans le président de l'Union, Azali Assoumani, et Abdou Soulé El-Bak, président de l'île de Ngazidja. Chacun voulant empiéter sur les attributions de l'autre.

L'avènement, l'an dernier, du président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi à la tête de l'Union n'a fait qu'accentuer ce bras de fer, mais cette fois avec le chef de l'exécutif de l'île d'Anjouan, Mohamed Bacar. À cela s'ajoute une animosité réciproque jusqu'alors endormie de la Grande-Comore à l'encontre des Anjouanais. Les menaces de séparation fusent de partout, ce qui n'exclut pas un énième éclatement en entités autonomes des îles. Par ailleurs, au lieu de se concentrer à consolider l'Union, la nouvelle équipe à Moroni a inauguré une politique étrangère sans but précis au détriment de la coopération déjà existante, notamment avec l'Union européenne, la France, la Chine, les voisins du continent africain, les pays de la Ligue arabe et le nouvel arrivant, l'Iran. De mémoire de Comorien, aucun homme politique n'a suscité autant d'adhésion et d'espoir que le président Sambi. Son élection a été la plus démocratique que les Comores aient connue. Il a incarné l'espoir de toute une nation. Toutes les bonnes volontés issues de l'élite comorienne lui ont tendu et ouvert les bras. Cet immense crédit se trouve actuellement déçu et commence à mettre en péril l'existence même des Comores.

La majorité des Comoriens réclament actuellement une révision de la Constitution. Idée à laquelle j'adhère pleinement, en formulant une proposition plus large, à savoir la Confédération des Comores. Cette idée rencontre une très large adhésion de nos

responsables politiques et des populations, chacun désirant gérer son propre destin. Il pourrait être ainsi mis fin aux conflits permanents entre les différents exécutifs. Une telle opportunité aiderait la France à débloquer le problème de Mayotte et lui permettrait de repousser la départementalisation de l'île annexée. De par ses origines, sa religion et ses coutumes, Mayotte ne remplit pas les conditions légales, selon la loi française, pour devenir un département.

Après trente-deux ans de blocage sur la question de Mayotte, et malgré le combat mené auprès des instances internationales, il serait nécessaire de changer de stratégie et de reconsidérer donc nos relations entre îles et avec Mayotte. Respections le choix des Mahorais. Choix qui a été initié par la puissance occupante au mépris du droit international et des appels de la communauté internationale. L'épineuse question des *kwassa-kwassa* (embarcations de fortune), qui a fait plus de 4 000 morts engloutis dans les flots de l'océan Indien entre Anjouan et Mayotte, mérite une attention

### Les Comoriens réclament une révision de la Constitution pour mettre fin aux conflits entre les différents exécutifs.

particulière de la part des autorités concernées. Une coordination entre les services de police pourrait voir le jour afin de surveiller, encadrer et mettre fin à cette hécatombe qui endeuille toutes les couches de la société comorienne et fragilise même l'identité du pays. Une telle politique peut créer un respect mutuel, favoriser de bonnes relations de voisinage, et déboucher sur la création des États associés des Comores regroupant Grande-Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli. La coopération économique régionale prônée par la France pourrait ainsi être mise en pratique et s'avérer bénéfique non seulement pour Mayotte, mais également pour les trois autres îles. Un bureau de liaison à Mayotte devient primordial pour gérer le quotidien et garantir les droits des ressortissants des autres îles. Un assouplissement du visa instauré devrait suivre ces mesures afin de faciliter la circulation des biens et des personnes. La France s'alignerait, semble-t-il, sur cette nouvelle donne. ■

(\*) Missubah Said Ali, ancien ambassadeur à Mutsamudu, sur l'île d'Anjouan.